



BUREAU EXÉCUTIF SPÉCIAL

sp01

PROCÈS-VERBAL (Adopté): 20 Février 2008

| | | | |
|------------------------------------|--------------------------|--|------------------------|
| Responsable générale | Vacant | Externe | Gabrielle Provost |
| Secrétaire générale | Anne-Marie Provost | Information | Sarah Piché-Sénécal |
| Interne | Julien Nepveu-Villeneuve | Mobilisation | François Pinet Forcier |
| Pédagogie | Ariane Brisson | Affaires socio-culturelles | Simon Busseau |
| Trésorerie | Julien Lamalice | Délégué-e à la mobilisation | Excusé |
| Déléguée à l'Interne | Excusé | Délégué à l'information | Absent |
| Déléguée aux Affai. Socioc. | Vacant | Délégué-e aux Affaires externes | Absente |
| Déléguée à la Pédago - 1 | Absente | Déléguée à la Pédago - 2 | Absent |

Observateur-trice-s :

0.0 Procédures

François Pinet-Forcier propose **l'ouverture du Bureau exécutif spécial du mercredi 20 février 2008**

Simon Busseau appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

Julien Nepveu Villeneuve propose **Simon Busseau comme président et Julien Lamalice comme secrétaire du présent Bureau exécutif**

Julien Lamalice appuie
Adoptée à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption du présent ordre du jour

Ariane Brisson propose l'ordre du jour suivant :

1.0 Protocole Bed-in

2.0 Levée

Julien Lamalice appuie
Adoptée à l'unanimité

1.0 Protocole Bed-In



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF SPÉCIAL DU 20 FÉVRIER 2008

**Protocole d'entente entre
L'ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU
CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL (AGECVM) ET
LE CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL**

Ce protocole concerne la tenue d'une activité avec coucher. Cette activité s'adresse en priorité aux étudiants du CVM. Toutefois, d'autres étudiants provenant d'autres établissements pourraient participer à l'activité. Celle-ci commencera mercredi 20 février à 23h et se terminera jeudi 21 février à 6h.

L'objectif de cette activité est de tenir des ateliers pacifiques de formation, de sensibilisation et de concertation sur divers enjeux, notamment, sur ceux du système d'éducation au Québec.

Ce protocole repose sur une volonté partagée à l'effet que l'activité se déroule dans de bonnes conditions et dans le respect des obligations juridiques de toutes les parties, notamment, aux niveaux de la sécurité physique et psychologique de tous les membres de la communauté collégiale et de l'intégrité des lieux physiques. Ce protocole est basé sur une volonté de toutes les parties d'assurer des relations entre les personnes basées sur le respect, l'écoute et l'ouverture.

Il est convenu que le nombre de participant-e-s sera, au maximum, de 150. L'AGECVM s'engage à respecter la capacité maximale des salles qu'elle utilisera.

Le protocole confirme que l'AGECVM et le Cégep du Vieux Montréal conviennent de ce qui suit, le préambule faisant partie intégrante de l'entente :

1. Durant l'activité, soit de 23h à 6h, les participant-e-s auront accès aux locaux suivants : le hall d'entrée, le café l'Exode, le local de l'AGECVM (3.85), les locaux 3.12, 3.14, 3.13, 3.15, 3.06, 3.95 à 3.98.
2. Les participant-e-s de cette activité seront des étudiant-e-s du Cégep du Vieux Montréal et d'autres établissements ainsi que d'autres militant-e-s.
3. Pour les nuits du 20 au 21 février :
 - 3.1 L'entrée principale, après 23h00, sera accessible pour permettre aux participants d'aller fumer. Elle sera contrôlée par le comité de sécurité de l'AGECVM. Toutefois, les représentant-e-s de la communauté ou la sécurité pourront donner leur soutien en cas de demande des représentant-e-s de l'AGECVM ou en cas de besoin.
 - 3.2 Les grilles barreront l'accès au reste du cégep à partir de 23h00.
 - 3.3 Les participant-e-s qui vont coucher au Cégep seront dénombrés par les membres du comité de sécurité de l'AGECVM prévu à la présente entente, et ce, à partir de 23h00.



- 3.4 Les membres du comité de sécurité de l'AGECVM et les membres du Bureau exécutif de l'AGECVM veilleront à informer tous les participant-e-s de la volonté de la communauté collégiale que l'activité se déroule avec des participant-e-s non masqué-e-s.
- 3.5 Les membres du comité de sécurité de l'AGECVM et les membres du Bureau exécutif de l'AGECVM s'assureront du caractère pacifique des participant-e-s et de leur compréhension de la nature et des objectifs de l'activité.
- 3.6 L'AGECVM s'engage à ce que le balcon extérieur et le hall d'entrée soient libérés de tout objet avant 6h00.
- 3.7 L'AGECVM aura accès aux matelas d'entraînement du centre sportif et sera responsable de leur retour complet et en bon état.
- 3.8 L'AGECVM aura accès à une télévision avec lecteur DVD et VHS et sera responsable de leur retour complet et en bon état.
- 3.9 La consommation d'alcool sera interdite.
4. La sécurité sera assurée par un comité de sécurité formé de dix étudiant-e-s de l'AGECVM, dûment identifié-e-s, comprenant au moins un membre du Bureau exécutif de l'AGECVM. Les membres du comité de sécurité seront les premiers-ères intervenant-e-s auprès des participant-e-s. Les représentant-e-s de la communauté ou de la sécurité pourront donner leur soutien en cas de demande des représentant-e-s de l'AGECVM ou en cas de besoin.
5. L'AGECVM aura défrayé les coûts de la présence d'un-e deuxième agent-e de sécurité avant mercredi 16h.
6. L'AGECVM s'assurera de remettre dans leur état d'origine les locaux utilisés. À cette fin, elle s'engage à y faire le ménage à la fin de l'activité. Le Cégep met à sa disposition le matériel requis. À défaut de faire le ménage, l'AGECVM devra assumer les frais liés à l'entretien effectué par le personnel du collège.
7. Les différents groupes de la communauté collégiale (Syndicat des professeurs du Cégep du Vieux Montréal, Syndicat des employés et des employées du Cégep du Vieux Montréal, Syndicat professionnel des interprètes du Cégep du Vieux Montréal, Syndicat des professionnels et professionnelles du Cégep du Vieux Montréal et Association locale des cadres du Cégep du Vieux Montréal) assureront une présence constante durant l'activité à partir de 21h. À cette fin, chaque groupe s'assurera de la présence de 1 à 2 membres tout au long de l'activité. La présence des représentant-e-s de la communauté dans les locaux prévus au point 1 de la présente entente se fera en petits groupes de 2 à 4, selon les besoins. Le rôle de ces représentant-e-s sera d'accompagner et de soutenir les étudiant-e-s afin d'assurer le respect des engagements mutuels.
8. L'AGECVM se porte responsable de tout dommage matériel causé par un-e participant-e ou par les activités tenues, et ce, tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas d'intervention policière effectuée sans l'accord de l'AGECVM.



9. Les parties conviennent de maintenir un lien de communication continu durant l'activité. À cette fin, l'AGECVM mettra à la disposition du CVM un numéro de téléphone cellulaire d'urgence. De même, le CVM mettra à la disposition de l'AGECVM un numéro de téléphone cellulaire d'urgence.
10. L'AGECVM s'engage à travailler en collaboration avec les membres de la communauté afin de s'assurer du respect des termes du protocole.

Montréal, le 20 février 2008

Jaques Roussil
Directeur Général

François Pinet Forcier
Responsable à la mobilisation

Stépane Godbout
Directeur des services aux étudiants

Julien Nepveu-Villeneuve
Responsable aux affaires internes

Syndicat des professeurs du Cégep du Vieux Montréal

Syndicat des employés et des employées du Cégep du Vieux Montréal

Syndicat professionnel des interprètes du Cégep du Vieux Montréal

Syndicat des professionnels et professionnelles du Cégep du Vieux Montréal

Association locale des cadres du Cégep du Vieux Montréal

Gabrielle Provgost propose **que le Conseil de grève [Assemblée des grévistes] soit responsable d'adopter le protocole du bed-in**

Sarh Piché-Sénécal appuie

Adoptée à l'unanimité

[Rappel charte AGE CVM :

[...]

3.11 ASSEMBLÉE DES GRÉVISTES



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF SPÉCIAL DU 20 FÉVRIER 2008

Lors d'une grève, les membres de l'AGECVM peuvent voter à une réunion participative nommée « assemblée des grévistes ».

Elle sera chargée de coordonner les actions des grévistes.

Elle ne peut voter de dépenses ni adopter de positions officielles, son rôle étant purement consultatif.

[...]

C'est au Bureau exécutif, sur mandat de l'Assemblée générale, de prendre ses responsabilités envers ses membres et envers la communauté collégiale en décidant de l'opportunité de cette entente ou non, l'assemblée des grévistes étant là pour gérer les actions des grévistes, et non pour décider dans quelles conditions locales cette grève va se dérouler. Comment réagiriez-vous si deux cents personnes venaient à une Assemblée de grévistes pour remettre en cause la grève ?]

2.0 Levée

Gabrielle Provost propose **la levée du Bureau exécutif spécial**

Julien Nepveu-Villeneuve appuie

Adopté à l'unanimité